



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8387<sup>e</sup>** séance

Mercredi 31 octobre 2018, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Llorentty Solíz ..... (Bolivie (État plurinational de))

*Membres :*

Chine .....	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire .....	M. Adom
États-Unis d'Amérique .....	M. Cohen
Éthiopie .....	M. Amde
Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
France .....	M. Delattre
Guinée équatoriale .....	M. Ndong Mba
Kazakhstan .....	M. Tumysh
Koweït .....	M. Alotaibi
Pays-Bas .....	M. Van Oosterom
Pérou .....	M. Meza-Cuadra
Pologne .....	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Clay
Suède .....	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/889)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant le Sahara occidental**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/889)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/970, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/889, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Bolivie (État plurinational de), Éthiopie, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2440 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme l'ont dit les États-Unis en avril (voir S/PV.8246), nous avons adopté une nouvelle approche s'agissant du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Premièrement, on ne peut plus agir comme à l'accoutumée. Deuxièmement, nous devons apporter notre plein appui aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Köhler, pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Nous jugeons encourageants les progrès accomplis au cours des six derniers mois. Nous nous félicitons de la décision de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler, de relancer un processus de négociations directes, dont le coup d'envoi sera donné par une table ronde à Genève. Nous nous félicitons également que le Maroc, le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra y de Río de Oro, l'Algérie et la Mauritanie aient tous accepté l'invitation adressée par M. Köhler, de bonne foi et sans conditions préalables. Nous leur demandons instamment de collaborer de manière constructive avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général pendant toute la durée du processus afin de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable. Il convient toutefois de se garder de penser que nous avons franchi la ligne d'arrivée. Le processus politique ne fait que commencer.

Nous sommes convaincus que des négociations directes sous les auspices de l'ONU offrent une possibilité réelle de parvenir à une solution mutuellement acceptable, et la réunion prochaine à Genève marquera une première étape cruciale dans ce processus. Les parties doivent demeurer déterminées à poursuivre les négociations à la table ronde de décembre et tout au long du processus, jusqu'à leur aboutissement. La réunion de décembre n'est pas un événement isolé. Elle doit marquer le début d'un processus de négociations directes. Nous appuyons pleinement l'Envoyé personnel et nous pensons que le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce qu'il puisse diriger activement et faire avancer le processus politique, tout en faisant fond sur la dynamique que, nous l'espérons, Genève insufflera, afin de parvenir à une solution politique qui n'a que trop tardé. Les États-Unis demandent en outre aux parties de se conformer à leurs obligations et engagements et de s'abstenir de toute action qui pourrait menacer le processus engagé par l'Organisation des Nations Unies ou déstabiliser la situation au Sahara occidental.

Nous exprimons notre gratitude et notre plein appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler, et à son équipe. Nous accueillerons chaleureusement l'Envoyé personnel au Conseil de

sécurité lorsqu'il souhaitera nous informer de l'état d'avancement de ses efforts. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Colin Stewart, et tous ceux qui travaillent sans relâche au sein de la MINURSO. Nous remercions le Gouvernement suisse d'accueillir les prochains pourparlers.

Certains d'entre nous auraient préféré un mandat de 12 mois. Cependant, le processus politique qui s'engage actuellement sous la direction de l'Envoyé personnel exige que le Conseil de sécurité lui accorde une attention et un appui soutenus. En raccourcissant le mandat de la MINURSO, qui doit prendre fin en avril 2019, le Conseil indique qu'il est déterminé à accélérer le processus politique et à dépasser le statu quo. Renouveler de six mois seulement le mandat de la MINURSO témoigne de notre volonté constante de voir les négociations se poursuivre rondement, de bonne foi et sans conditions préalables. Cela permet aussi de montrer clairement que le Conseil de sécurité ne permettra pas que le Sahara occidental et la MINURSO tombent dans l'oubli.

Maintenant que le processus politique reprend, les États-Unis évalueront à l'avenir avec soin le mandat de la MINURSO. Les renouvellements ultérieurs ne seront pas automatiques et dépendront du fait que la MINURSO contribue ou non à une solution politique. Avec le lancement d'un processus politique, nous avons commencé à remédier à l'une des principales difficultés auxquelles se heurte la MINURSO, à savoir veiller à ce que cette mission de maintien de la paix appuie une solution politique. Cette évolution a été déterminante dans notre décision de proroger une nouvelle fois le mandat de la mission de maintien de la paix. Comme nous l'avons dit en avril, les États-Unis continueront de mettre en avant le principe fondamental selon lequel les missions de maintien de la paix doivent appuyer des solutions politiques, et nous évaluerons les résultats futurs de la MINURSO en conséquence. Les États-Unis continueront de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler, et faire avancer les négociations.

**M. Delattre** (France) : Je tiens d'abord à remercier la plume américaine pour ses consultations approfondies et ses efforts d'écoute pour l'élaboration de ce texte. Je ferai part de trois éléments pour ma part.

D'abord, la France salue l'adoption de la résolution 2440 (2018) qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au

Sahara occidental (MINURSO). Lors des dernières consultations du Conseil de sécurité, le 11 octobre, avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Colin Stewart, le rôle clef joué par la MINURSO pour maintenir le calme et préserver le cessez-le-feu dans la zone avait été réaffirmé. Comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général (S/2018/889), la force joue un rôle indispensable de prévention au service du maintien de la stabilité régionale. C'est un point essentiel, également mis en valeur par la revue indépendante qui a été conduite.

Je tiens ici à rendre hommage au Représentant spécial et à ses équipes qui, par leur présence, font retomber les tensions et contribuent à réduire le risque d'escalade. À l'aune de ces éléments, la France réitère son attachement à un mandat stable de 12 mois. Le renouvellement pour six mois qui figure dans la résolution 2440 (2018) que nous venons d'adopter doit rester tout à fait exceptionnel, car il relève de notre responsabilité de ne pas perturber la gestion et la planification des ressources de la Mission. C'est vrai pour la MINURSO comme pour les autres opérations décidées par le Conseil. Le raccourcissement des mandats nous paraît une fausse bonne idée, sans réel effet sur le processus politique mais susceptible en revanche de fragiliser le système onusien. Le maintien d'un cadre annuel nous paraît important pour garantir la stabilité des opérations de maintien de la paix.

C'est bien le calme sur le terrain obtenu grâce à la MINURSO qui permet d'avancer sur le volet politique. On peut ainsi se féliciter de l'absence de menaces majeures au cessez-le-feu, dont cette résolution prend acte, et d'une situation améliorée sur le terrain depuis notre dernier renouvellement. Le Conseil avait passé des messages clairs en avril dernier (voir S/PV.8246), ils ont porté leurs fruits. Notre rôle est de rappeler avec vigilance que le cessez-le-feu doit continuer d'être pleinement respecté.

Enfin, dans le contexte d'une dynamique plus apaisée, le Conseil appuie pleinement les efforts menés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général sur le processus politique, ce qu'illustre également le texte adopté aujourd'hui. Dans le prolongement du succès de sa visite dans la région fin juin et début juillet, l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Horst Köhler, a posé les jalons pour rassembler le Maroc, le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro, l'Algérie et la Mauritanie à un tour de table préliminaire début décembre à Genève. La résolution salue également

la réponse positive de ces quatre acteurs à participer à cette discussion.

Il sera pour cela très utile que l'Envoyé personnel poursuive ses consultations en amont, pour préparer au mieux cet exercice. Nous encourageons les participants à y jouer un rôle constructif et rappelons que pour la France, le plan d'autonomie proposé par le Maroc constitue une base sérieuse pour de futures discussions. Je me réjouis que le Conseil de sécurité apporte ainsi tout son soutien à la dynamique que je viens de rappeler.

**M<sup>me</sup> Schoulgin Nyoni** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède a voté aujourd'hui pour la résolution 2440 (2018), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et exprime son plein appui au Secrétaire général et à son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, ainsi qu'à la reprise du processus de négociation, à commencer par la table ronde qui se tiendra à Genève cette année.

Au début de son mandat au Conseil en tant que membre élu, il y a près de deux ans, la Suède était fermement convaincue qu'il fallait relancer le processus politique mené sous l'égide de l'ONU, qui était au point mort depuis près de 10 ans. Toutefois, cela n'avait rien de certain. Le Conseil faisait face à une dangereuse impasse à Guerguerat qui risquait de mettre en péril le cessez-le-feu et de conduire à une reprise des hostilités. La MINURSO était confrontée à des obstacles dans l'exécution de son mandat, vu qu'elle n'était pas encore pleinement opérationnelle à nouveau et que le niveau de confiance entre les parties et l'ONU était faible. Je pense que tous ceux qui sont dans cette salle peuvent admettre que nous avons parcouru un long chemin depuis lors.

Un nouveau Secrétaire général a décidé d'engager un dialogue direct avec les parties, ouvrant la voie au rétablissement de l'ensemble des fonctions de la MINURSO et à terme, au règlement de la crise de Guerguerat. L'ambition du Secrétaire général de relancer le processus politique dirigé par l'ONU sur la base d'une nouvelle dynamique et un dans un nouvel esprit l'a conduit à nommer Horst Köhler en tant que son Envoyé personnel pour le Sahara occidental. Nous saluons ses efforts considérables et son dévouement personnel. À la suite des consultations menées par l'Envoyé personnel du Secrétaire général avec les parties et les États voisins au cours de l'année écoulée, des préparatifs sont en cours pour une table ronde qui doit se tenir en décembre. Nous nous félicitons de la réponse favorable de tous ceux qui ont été invités, que nous considérons comme

un signe positif d'un engagement renouvelé en faveur du processus politique mené sous l'égide de l'ONU.

En tant que membre du Conseil, nous souhaitons contribuer à briser l'impasse en ce qui concerne la question du Sahara occidental et à aller au-delà du statu quo. C'est dans cet esprit que nous avons apporté notre appui à l'ONU, à la MINURSO et à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler. Nous avons essayé d'attirer davantage l'attention sur la situation humanitaire et l'insuffisance des fonds pour l'assistance aux réfugiés sahraouis. Nous avons plaidé en faveur de la pleine participation des femmes et des jeunes au processus politique et nous avons encouragé le renforcement de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment par l'organisation de nouvelles visites dans la région.

La résolution 2351 (2017) a permis de tourner la page après une année pleine de difficultés. La résolution 2414 (2018) a ouvert la voie à la reprise d'un processus politique mené sous l'égide de l'ONU, et la résolution 2440 (2018) maintient l'élan positif en faveur des négociations directes. La MINURSO peut compter sur notre appui indéfectible, alors qu'elle veille au respect du cessez-le-feu et en tant qu'outil de prévention des conflits. Elle joue également un rôle clef à l'appui d'un processus politique qui a finalement été lancé sous l'égide de l'ONU. S'il est vrai qu'une Mission forte et efficace demeure indispensable, notre objectif commun doit être de faire en sorte que la MINURSO n'ait plus de raison d'être en trouvant une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Cet objectif ultime reste plus pertinent que jamais.

Enfin, nous tenons à féliciter les États-Unis pour leur rôle extraordinaire de chef de file en ce qui concerne la question du Sahara occidental. Depuis bien trop longtemps, cette question a pâti d'un manque d'attention et de volonté politique. Ce n'est manifestement plus le cas. Il existe aujourd'hui une réelle possibilité de trouver une solution politique durable et de régler l'un des différends les plus anciens inscrits à l'ordre du jour de l'ONU. Il faut saisir cette occasion pour mettre fin à la détresse du peuple du Sahara occidental et lui permettre de réaliser ses aspirations légitimes.

Nous exhortons les parties et les États voisins à poursuivre le dialogue avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel dans un esprit constructif, sans conditions préalables et en toute bonne foi, alors qu'ils



se préparent à mener des pourparlers directs à Genève et au-delà.

**M. Clay** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que le Royaume-Uni a voté aujourd'hui pour la résolution 2440 (2018), qui réaffirme l'appui du Conseil aux efforts que déploie l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et souligne à juste titre qu'il convient de faire des progrès pour parvenir à une solution durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Le Royaume-Uni appuie fermement les efforts de M. Köhler, ainsi que l'action de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et de son chef, M. Colin Stewart. Nous remercions vivement nos collègues américains des efforts qu'ils ont déployés pour que cette résolution soit une expression du ferme appui du Conseil à des progrès sur le plan politique, tout en insistant sur le travail important accompli par la MINURSO.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt la table ronde qui doit se tenir en décembre, qui marquera le début d'un processus, et encourage toutes les parties concernées à coopérer de façon constructive avec l'Envoyé personnel dans un esprit de compromis pendant toute la durée de ce processus pour qu'il soit couronné de succès.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie salue et appuie l'initiative de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, d'organiser des pourparlers entre les parties impliquées dans le règlement de la question du Sahara occidental à Genève en décembre, avec la participation des pays voisins. Nous exhortons tous ceux qui ont été invités à participer à ce dialogue sans conditions préalables et avec l'intention de parvenir à une solution mutuellement acceptable. C'est dans cet esprit que nous travaillons avec toutes les parties concernées, avec lesquelles nous entretenons des relations de confiance.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit contribuer au succès du processus lancé par M. Köhler, qui offre une chance unique de faire avancer le processus de règlement de la question du Sahara occidental. Nos efforts collectifs doivent se fonder sur les paramètres convenus précédemment au sein du Conseil de sécurité, qui, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, définissent les parties au conflit au Sahara occidental, reposent sur le

principe fondamental de l'acceptation mutuelle de toute solution éventuelle et stipulent l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre de procédures conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

À cette fin, une formule mutuellement acceptable est la principale condition à satisfaire pour garantir la viabilité de tout règlement. En conséquence, il a toujours existé au Conseil de sécurité un ferme consensus sur cette question. Malheureusement, nous observons dans l'adoption de la résolution 2440 (2018) aujourd'hui une énième tentative d'amplifier l'ambiguïté des paramètres susmentionnés. Nous pensons que cette approche est inacceptable.

Les tentatives de réviser les bases convenues pour le règlement de la question du Sahara occidental sont devenues la raison principale qui nous a empêchés d'appuyer le texte des États-Unis. Nous n'avons pas bloqué la résolution parce qu'elle proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), ce qui est important pour la stabilité régionale. Nous aidons et appuyons la MINURSO, notamment en déployant des observateurs militaires russes au sein de ses effectifs, mais un vote pour cette résolution nous aurait contraints à sacrifier notre position de principe en faveur des bases existantes du règlement. En outre, nous notons qu'une fois de plus, comme dans le cas de la résolution 2414 (2018), le processus de rédaction et d'adoption de la présente résolution n'a été ni transparent ni consultatif. Les observations de principe fondées émises par un certain nombre de membres du Conseil n'ont pas été prises en compte. Il faut corriger cette lacune. Nous constatons une fois de plus que la pratique de rédaction informelle sur des sujets spécifiques abordés au Conseil de sécurité a une importante marge de progression.

Nous encourageons tout le monde à s'unir pour appuyer la mission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et enclencher un processus de négociation global sous ses auspices. Cette approche constructive jouerait un rôle clef, non seulement en vue de régler la question du Sahara occidental, mais également pour améliorer la situation dans la région et renforcer les efforts de tous les acteurs afin d'éliminer les menaces à la stabilité et à la sécurité.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier nos collègues des États-Unis des efforts sérieux qu'ils ont déployés pour générer un

consensus sur la résolution 2440 (2018). Nous apprécions également le travail qu'ils ont accompli pour préparer cette résolution.

Les événements survenus ces derniers mois en ce qui concerne la question du Sahara occidental nous ont montré à tous que des progrès indéniables ont été accomplis qui nécessitent le plein appui du Conseil. Nous sommes certains que les efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour relancer le processus de paix largement préconisé commenceront à donner des résultats avec la convocation d'une table ronde préliminaire à Genève en décembre. Il est également vital que le Conseil continue de s'exprimer d'une seule voix à l'appui des efforts que déploie l'Envoyé personnel du Secrétaire général à ce moment charnière du processus de paix.

Dans ce contexte, nous aurions souhaité voter pour le texte proposé par les États-Unis. Malheureusement, les points que nous avons soulevés durant les négociations sur le projet de texte, que nous considérons comme des principes fondamentaux aux fins d'un règlement politique, n'ont pas été pris en compte. La position de l'Éthiopie est toujours qu'un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable, dont l'objectif ultime doit être de garantir le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre des arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, est l'unique option viable en vue de régler la question du Sahara occidental.

Si nous espérons que les pourparlers qui se dérouleront à Genève en décembre aboutiront à des progrès, nous réitérons notre ferme conviction que toute avancée significative dans le cadre du processus de paix repose sur le respect de ce principe fondamental. L'attachement à ce principe et la pleine coopération des deux parties avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général sont absolument essentiels. C'est pourquoi il est crucial que le Conseil encourage les parties à maintenir leur engagement constructif, à manifester la volonté politique nécessaire et à participer pleinement au processus politique. Nous espérons que les pourparlers de paix qui se tiendront à Genève en décembre porteront leurs fruits.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue l'adoption de la résolution 2440 (2018), relative au renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2019. Elle aurait toutefois préféré que ce mandat soit renouvelé

pour un an afin de permettre à la MINURSO de travailler sur la durée. En effet, mon pays estime qu'une période de six mois ne reflète pas suffisamment notre commune ambition d'aider à construire une dynamique de coexistence pacifique dans la région.

Je voudrais, à ce propos, saisir cette opportunité pour saluer le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour leur initiative, qui conduit à l'organisation de pourparlers sur la base d'un dialogue direct entre toutes les parties.

La résolution que nous venons d'adopter détermine clairement le cadre et les objectifs du mandat assigné par le Conseil de sécurité au Secrétaire général afin de lui permettre d'avancer concrètement, par la voie de la négociation, vers une sortie de l'impasse politique relative au différend sur le Sahara occidental, qui n'a que trop duré. Cela passe nécessairement par un engagement renouvelé et déterminé des parties prenantes à s'approprier le processus politique. À cet égard, la Côte d'Ivoire se réjouit de la décision des parties prenantes et des États voisins de prendre part à la table ronde prévue à Genève les 5 et 6 décembre à l'initiative de l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

Nous saluons également les efforts sérieux et crédibles déployés par le Royaume du Maroc en vue d'œuvrer au règlement définitif du différend. L'initiative d'autonomie constitue donc, en ce qui nous concerne, une bonne base de discussion, de même que l'engagement du Secrétaire général et de son Envoyé personnel, que nous encourageons fortement dans leur volonté de promouvoir un cadre de dialogue susceptible de conduire à la paix au Sahara occidental.

Il convient par ailleurs de souligner, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), la pertinence de l'implication des femmes et des jeunes dans le cadre des pourparlers, comme le souhaite le Conseil. S'agissant de la MINURSO, son rôle central a été réaffirmé par le Conseil, notamment en ce qui concerne le respect du cessez-le-feu et des accords préexistants, ainsi que le maintien de la sécurité dans toute la région. En définitive, la Côte d'Ivoire voudrait croire que sur la base des termes de cette nouvelle résolution, les négociations s'engageront de manière franche entre les parties prenantes disposées au compromis afin de parvenir à un règlement définitif de ce différend.

Pour clore mon propos, je voudrais réaffirmer la foi de mon pays dans la réussite de ces initiatives, qui permettront à terme le développement de l'Union

du Maghreb arabe, et surtout pour le bonheur des populations de la région.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne a voté pour la résolution 2440 (2018) et regrette que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus à son endroit. Nous avons appuyé la résolution parce que nous estimons qu'il incombe au Conseil de sécurité d'aider les parties à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour régler ce différend de longue date, sur la base du compromis et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La Pologne apprécie le rôle important que joue la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) sur le terrain et souligne la nécessité d'appliquer pleinement son mandat, notamment en ce qui concerne l'aide qu'elle fournit à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique mutuellement acceptable. Nous estimons que la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité marque une avancée importante dans le cadre de ce processus. Dans ce contexte, nous saluons la prorogation du mandat de la MINURSO pour une nouvelle période de six mois. Nous tenons également à remercier les États-Unis, en tant que rédacteur, des efforts qu'ils ont déployés durant les négociations.

Pour conclure, je souhaite vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui continu de la Pologne à la mission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution 2440 (2018) et remercions les États-Unis, en tant que rédacteur, d'en avoir facilité l'adoption. Le fait que la résolution n'a pu compter sur le soutien unanime du Conseil ne devrait pas, à notre avis, nous faire perdre de vue ce qui nous paraît vraiment important, à savoir la reprise du processus politique. Après avoir écouté mes collègues qui se sont déjà exprimés, je crois que c'est quelque chose que nous soutenons tous fermement ici au Conseil, car la relance du processus politique est dans l'intérêt des populations, des parties concernées et de la région dans son ensemble.

Notre ambition commune doit donc être de parvenir à une solution politique juste et durable, qui soit mutuellement acceptable et permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À cet égard,

nous réaffirmons notre plein appui aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et ancien Président de l'Allemagne, M. Horst Köhler, que nous remercions.

Des mesures importantes ont été prises depuis le dernier renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) en avril. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Envoyé personnel d'organiser une table ronde à Genève en décembre. Nous saluons la réponse rapide et positive du Maroc, du Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra y du Río de Oro, de l'Algérie et de la Mauritanie. Nous soulignons l'importance de la poursuite de leur collaboration constructive avec l'Envoyé personnel en vue de reprendre des négociations directes, de bonne foi et sans conditions préalables. Nous devons maintenant tirer parti de la dynamique actuelle pour relancer le processus politique, pour lequel la coopération continue du Conseil sera indispensable. Nous reconnaissons également l'importance de l'action de la MINURSO pour maintenir la stabilité sur le terrain et créer les conditions propices à des progrès politiques. Nous exprimons notre plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Colin Stewart, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui servent au sein de la MINURSO dans des conditions très difficiles.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2440 (2018), renouvelant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Nous avons voté pour la résolution, car elle nous semble nécessaire pour appuyer le processus politique visant à régler la question du Sahara occidental et pour répondre aux besoins humanitaires du peuple sahraoui. À cet égard, nous considérons qu'il est urgent de reprendre, sans conditions préalables et de bonne foi, le processus politique sous les auspices de l'ONU et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, à qui nous réaffirmons notre plein appui.

Nous espérons qu'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pourra être trouvée entre les parties sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, une solution qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue de la table ronde à Genève les 5 et 6 décembre,

et encourageons les participants à saisir cette occasion importante pour avancer sur la voie d'un règlement de cette question de longue date.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) s'est diligemment acquittée du mandat du Conseil de sécurité et a consenti des efforts positifs pour maintenir la stabilité régionale. La Chine appuie le renouvellement du mandat de la MINURSO afin qu'elle puisse continuer à jouer un rôle constructif dans le règlement approprié de la question du Sahara occidental. Nous espérons que, s'agissant des futurs projets de résolution, il y aura des consultations approfondies qui nous permettront de parvenir à un consensus. La Chine se félicite des bons offices de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et salue son initiative d'organiser une table ronde à Genève. Nous espérons que, grâce aux efforts conjoints de toutes les parties prenantes, cette table ronde sera couronnée de succès et jettera des bases concrètes pour faire avancer le processus politique.

En adoptant aujourd'hui la résolution 2440 (2018), le Conseil a prorogé de six mois le mandat de la MINURSO. Nous exprimons notre plein appui à l'initiative de l'Envoyé personnel, qui s'est montré déterminé à faire respecter le mandat de la Mission afin de parvenir à une solution politique à cette question. La position de la Chine sur la question du Sahara occidental est cohérente. Nous maintiendrons une position impartiale et objective à l'appui de l'action menée par l'ONU pour promouvoir un règlement politique, et encouragerons les parties à rechercher une solution juste, durable et mutuellement acceptable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et par la voie de négociations.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté pour la résolution 2440 (2018), prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2019. Nous avons espéré que le mandat serait prorogé d'une année complète, conformément à la recommandation du Secrétaire général.

Nous soulignons l'importance du rôle joué par la MINURSO qui doit pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat. Nous exprimons également notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité en

vue de parvenir à une solution politique juste, durable, pratique et réaliste qui soit mutuellement acceptable. Nous appuyons les négociations qui ont été convoquées par M. Köhler pour les 5 et 6 décembre à Genève. Nous nous félicitons que toutes les parties concernées aient accepté l'invitation à participer à la table ronde sans conditions préalables et de bonne foi.

Nous renouvelons notre plein appui à l'initiative marocaine relative à l'autonomie du Sahara occidental, qui représente un choix constructif visant à parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties. Nous soulignons la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Maroc. Nous nous félicitons également des mesures et initiatives crédibles et sérieuses prises par le Maroc, ainsi que de son interaction positive avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier les États-Unis des efforts qu'ils ont déployés en vue de l'adoption de la résolution 2440 (2018), ainsi que l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et tout le personnel de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de tout le travail réalisé. Nous leur souhaitons plein succès face aux défis de cette nouvelle période qui commence aujourd'hui.

La République de Guinée équatoriale a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, renouvelant le mandat de la MINURSO, parce que nous pensons qu'il est important que les parties continuent de bénéficier de l'appui, de la vigilance et de la facilitation de l'ONU pour parvenir à une solution politique juste et durable qui soit mutuellement acceptable pour les parties au conflit. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts des parties et à les encourager à trouver une solution définitive. Nous appelons également les parties au conflit à faciliter l'action de l'ONU, en particulier celle de l'Envoyé personnel, pour parvenir à une paix durable et mettre un terme à ce conflit de longue date.

Il est essentiel que la transparence et un esprit de consultations permanentes prévalent tout au long du processus afin que toutes les parties, notamment les membres du Conseil et les protagonistes, soient tenues informés du processus. Cela devrait créer un climat de confiance et faciliter la prise de décisions sur la question à l'examen.



Enfin, nous nous félicitons que les parties au conflit soient pleinement disposées à participer à la table ronde de décembre. Nous exprimons notre espoir et notre optimisme quant aux réunions, tout en reconnaissant que le Royaume du Maroc a ajouté un certain nombre d'ingrédients utiles qui pourraient grandement contribuer à trouver une solution constructive au cours des négociations. Dans le même temps, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de perturber le climat qui règne actuellement dans la région.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2440 (2018) parce que la question de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental – qui est l'une des questions centrales dans les résolutions prorogant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) – n'est pas suffisamment prise en compte dans le texte qui vient d'être mis aux voix. Le Conseil de sécurité ne doit pas faire passer la question de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental au second plan lorsqu'il traite de cette question.

Nous appelons également l'attention sur la surprenante inclusion par le rédacteur dans le texte adopté aujourd'hui de nouveaux éléments qui ne figuraient pas dans le texte négocié il y a quelques jours. La Bolivie estime que les réunions tenues pour négocier le texte de tout projet de résolution ont pour principal objectif de traiter des questions qui y sont contenues. L'inclusion ultérieure d'autres éléments peut naturellement froisser la susceptibilité des membres.

La Bolivie est convaincue que la tâche confiée par le Secrétaire général à son Envoyé personnel pour le Sahara occidental et les activités de la MINURSO

ont besoin du plein appui du Conseil de sécurité en vue de parvenir à un règlement politique entre les parties. Par conséquent, nous exprimons notre plein appui à la relance, par l'Envoyé personnel, du processus de négociation avec une nouvelle dynamique et dans un esprit conforme aux directives du Conseil de sécurité afin de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable pour la situation au Sahara occidental. Nous réaffirmons notre conviction que, grâce à ce processus de négociation entre les parties et les pays voisins, une solution politique sera trouvée, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois d'octobre, je voudrais, avant de lever la séance, exprimer les sincères remerciements de la délégation de l'État plurinational de Bolivie aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, à leurs équipes respectives et à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le mois a été incontestablement chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et des agents de sécurité. Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation chinoise, qui assumera la présidence du Conseil en novembre.

*La séance est levée à 15 h 45.*